



65, rue Lessard
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0k 2S0
Téléphone : 450 886-3867

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 579-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 579 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 238 104 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 238 104 \$ POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE RUES ET DES CONDUITES POUR LA PHASE I DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « DOMAINE DU MONT-SAINT-JEAN SECTEUR DU VILLAGE », AFIN DE MODIFIER LE MODE DE TAXATION

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire du 14 janvier 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha a adopté le *Règlement n° 579-1 modifiant le Règlement n° 579 décrétant une dépense de 1 238 104 \$ et un emprunt de 1 238 104 \$ pour des travaux d'infrastructures de rues et des conduites pour la phase I du projet de développement domiciliaire « Domaine du Mont-Saint-Jean – Secteur du village », afin de modifier le mode de taxation.*

Tel que requis par la *Loi*, ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 13 mars 2026.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi* et est disponible pour consultation sur notre site Internet au www.municipalitestjeandematha.qc.ca ou à nos bureaux situés au 65, rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha, durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Jean-de-Matha, Québec, ce 14^e jour du mois de mars 2026.

Philippe Morin
Directeur général et greffier-trésorier